

Séance du Conseil de Ville
du 8 décembre 2003 à 18.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 11 / 2003

1. Appel
2. Questions orales
3. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Sonia BERNAL;
 - M. Giuseppe NATALE
4. Demande de crédit de fr. 42'000.- pour l'installation d'un chauffage central au gaz dans l'immeuble rue du Domont 21
5. Développement de l'interpellation 3.08/03 - "Le Château : école et carte de visite", CS•POP, M. Max Goetschmann
6. Développement du postulat 4.12/03 - "Bienvenue aux nouveaux habitants : peut mieux faire", PS, Mme Marie-Anne Rebetez
7. Développement de la motion 5.08/03 - "Delémont, une ville accessible à toutes et à tous", PS, Mme Régine Ramseier
8. Réponse au postulat 4.05/03 - "Pour un meilleur accueil", CS•POP, Mme Emilie Schindelholz
9. Réponse au postulat 4.06/03 - "Boucle de transit de la Vieille Ville : sécurité des piétons ?", PLR, M. Jean-René Rais
10. Réponse à la question écrite 2.07/03 - "TEA ? Indemnisation ?", PLR, M. Jean-René Rais
11. Désignation des membres du Bureau du Conseil de Ville pour l'année 2004 :
 - A) Présidence
 - B) 1^{ère} Vice-présidence
 - C) 2^{ème} Vice-présidence
 - D) Scrutateur 1
 - E) Scrutateur 2
12. Résolution 1.03/03 - "Proche-Orient : la volonté de l'espoir", CS•POP, M. Pierluigi Fedele

COMMUNICATIONS

M. le Président ouvre la séance et informe que le point 6 de l'ordre du jour est reporté à la séance de janvier 2004, à la demande de Mme Marie-Anne Rebetez, absente. De plus, sur demande du Conseil communal et en accord avec M. Giuseppe Natale, l'interpellation 03.09/03 - "Taux de chômage alarmant à Delémont" sera développée également en janvier 2004.

M. le Président indique que M. le Maire et Mme Madeleine Amgwerd sont absents, tous deux retenus aux Chambres fédérales à Berne. Il excuse également Mme Patricia Cattin, en vacances.

M. le Président annonce les démissions de MM. Vincent Chételat, PS, André Burri et Jean Morgenthaler, PDC-JDC, au 31 décembre 2003. De ce fait, M. Marco Lorenzini, Mmes Sylvianne Mertenat et Yvonne Plumez deviennent conseillères de ville, M. Pierre-Alain Voisard et Mme Catherine Monnerat suppléants. Il appartient au groupe PS de désigner un nouveau suppléant. M. le Président remercie les démissionnaires pour les travaux accomplis. Il adresse également ses remerciements à Mme Madeleine Amgwerd, conseillère communale démissionnaire, pour son travail au sein au Conseil communal.

M. Pascal Mertenat, PDC-JDC : M. le président, Mmes et MM. les Conseillers de ville et communaux, permettez-moi, au nom du groupe PDC-JDC du Conseil de Ville, de vous dire quelques mots qui sont adressés particulièrement à une personne absente ce soir. Il s'agit de

Mme Madeleine Amgwerd, conseillère communale démissionnaire, à qui nous souhaitons rendre un petit hommage, bien légitime d'ailleurs.

Mme Amgwerd, qui ne peut malheureusement pas être avec nous pour la dernière séance de son mandat de conseillère communale qui aura duré 8 ans, est déjà installée sur les bancs du Conseil des Etats, où elle a été élue cet automne. Comme à son habitude, Mme Amgwerd, à la suite de son élection à la Chambre des cantons, a fait le choix de s'engager pleinement dans sa nouvelle fonction. Elle a donc décidé de laisser sa place à l'Exécutif delémontain. Ceci est tout à son honneur. Malgré son absence, je vais tout de même retracer son parcours, ses engagements et ses diverses activités durant ces dernières années.

Mme Amgwerd est maman de trois enfants, maintenant adultes, puisqu'ils sont âgés entre 25 et 30 ans. Il me semblait intéressant, important, de mentionner cette donnée de base, puisqu'elle a toujours mis énormément d'importance et de poids à la famille, qu'elle a toujours défendue et soutenue dans ses mandats politiques, et qui est d'ailleurs un des piliers de la politique de notre parti. Après ses études, elle a eu l'occasion d'exercer quelques activités professionnelles dans le milieu hospitalier et dans l'enseignement. Ses premiers engagements dans la collectivité, qui lui ont permis ensuite d'avoir envie de donner de son temps pour d'autres responsabilités, ont été par exemple du scoutisme dans son jeune âge, diverses activités dans l'église, puisqu'elle a fait des études de théologie, la participation à la création des magasins du monde de Delémont, ainsi qu'un travail durant plusieurs années dans ces magasins. Membre de la Déclaration de Berne et d'Amnistie internationale, elle a également participé à la rédaction de la page féminine du Pays, puis est venu tout naturellement le besoin d'un engagement dans le cadre de la vie sociale et politique jurassienne. Il s'agit en particulier de son engagement dans les activités d'associations de parents d'élèves puisqu'elle en a été la présidente entre 1985 et 1995. Elle a fait partie du comité de l'association des parents d'élèves au Collège St-Charles et elle a été membre, puis présidente du Conseil scolaire.

Pour son parti, le PDC, elle a été conseillère de ville à Delémont entre 1985 et 1995 et présidente du groupe PDC-JDC. Elle a participé bien évidemment à quelques commissions communales, elle a été également candidate à la Mairie de Delémont en octobre 1993, au Conseil National en 1995 et 1999 et elle est entrée au Conseil communal en janvier 1996. Elle a été durant tout ce temps responsable du Département des finances, puis depuis 2000, des finances et des écoles. Elle est présidente des Femmes PDC, engagement très important pour elle, et députée au Parlement jurassien dès 1999, avec sa présidence en 2003, donc cette année. Comme autres responsabilités, elle fait partie du Conseil d'administration de la banque Jura-Laufon, de la Commission couple et famille, de la Conférence des évêques suisses - elle en a fait partie jusqu'en 2002 - et entre 1994 et 1999, elle a participé aux activités de l'Assemblée interjurassienne.

Dans toutes ces activités, on peut donc relever les différentes qualités de Mme Amgwerd, son dynamisme, son engagement sans compter. N'ayant pas d'activité professionnelle, elle a mis toutes ses disponibilités au service de la collectivité. La rigueur lui aura permis de participer à la maîtrise du budget et à une reprise en main nécessaire, puisqu'elle aura été à la tête du dicastère des finances dès son engagement au Conseil communal. Elle a été à l'origine de différentes réalisations telles que le livre sur les rues de notre ville, écrit par Jean-Louis Rais et a mené à bien l'étude de rénovation de l'école du Gros-Seuc, en particulier, qui est pratiquement finalisée, et a fait avancer les différents dossiers des écoles.

Son engagement impressionnant pour la cause des femmes a été et est toujours aussi déterminant. Nous remarquons donc que la poursuite de son activité politique aux Chambres fédérales est une certaine logique. Nous souhaitons donc à Madeleine Amgwerd un engagement passionné et n'avons aucun doute sur le soutien qu'elle apportera à notre région. Merci Madeleine.

M. le Président donne lecture de la résolution déposée par M. Pierluigi Fedele, CS•POP, intitulée "Proche-Orient : la volonté de l'espoir" et la met en circulation pour signature.

1. **APPEL**

51 membres sont présents.

M. Michel **Rion**, président, Mme Françoise **Doriot**, 1^{ère} vice-présidente, M. Francesco **Prudente**, 2^{ème} vice-président, M. Michel **Hirtzlin**, M. Pierluigi **Fedele**, scrutateurs.

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Pierre **Ackermann**, David **Asséo**, José **Bernal**, Nicolas **Beutler**, Jeanne **Boillat**, Vincent **Chételat** (PS), Philippe **Comte**, Jérôme **Corbat**, Hubert **Crevoisier**, Sarah **Erard Jäkel**, Romain **Godinat**, Max **Goetschmann**, Marie-Claire **Grimm**, Jeanne-Andrée **Jeannerat**, Christophe **Lovis**, Pascal **Mertenat**, Odile **Montavon**, Jean **Morgenthaler**, Béatrice **Müller**, Giuseppe **Natale**, Jean-René **Rais**, Régine **Ramseier**, François **Rime**, Jean-François **Rossel**, Raffaele **Scarciglia**, Christian **Silvant**, Andrée **Stadelmann**, Philippe **Staubli**, Pierre **Tschopp**, Milca **Vernier**, Marc **Voelke**, Alain **Voirol**, Anselme **Voirol**, Alain **Vollmer**, Gérard **Wicht**, Valérie **Wüthrich**.

Sont excusés et remplacés

Mme Marie-Anne Rebetez est remplacée par Mme Elvire **Mosimann**
 M. Georges Pélégry est remplacé par Mme Dominique **Tolotti**
 M. Jean-Louis Monney est remplacé par M. Douglas **Harris**
 M. Alain Steger est remplacé par M. Philippe **Monnet**
 M. André Burri est remplacé par Mme Sylviane **Mertenat**
 Mme Anne Seydoux est remplacée par Mme Yvonne **Plumez**
 M. Alphonse Chèvre est remplacé par M. Pierre **Chételat**
 M. Romain Seuret est remplacé par M. Christophe **Egger**

2. QUESTIONS ORALES

Mme Valérie Wüthrich, CS•POP, relève que l'immeuble communal situé à la route de Bâle 1 est difficilement accessible pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite. Elle demande si une information pourrait être affichée sur la porte sud, invitant les citoyens à emprunter l'entrée nord.

M. Gilles Froidevaux, conseiller communal responsable du Département de l'énergie et des eaux, donnera une suite favorable à cette requête qui pourrait être traitée dans le cadre de la motion 5.08/03 - "Delémont, une ville accessible à toutes et à tous", qui sera débattue ultérieurement, pour autant qu'elle soit acceptée.

Mme Valérie Wüthrich est satisfaite.

M. Marc Voelke, PLR, revient sur l'article de presse selon lequel Swisscom aurait l'intention d'étudier une alternative concernant la transmission des programmes TV. M. Voelke demande au Conseil communal s'il a connaissance de ce projet, qui pourrait également intéresser la Ville étant donné que cette dernière étudie une alternative à ACTV.

M. Gilles Froidevaux confirme la nouvelle technologie de Swisscom qui sera offerte à ses abonnés. Il confirme également que la Ville étudie la faisabilité de la mise en place d'un nouveau télé-réseau fonctionnant par voie hertzienne. Le dossier sera probablement présenté au Conseil communal au cours du 1^{er} trimestre 2004. L'auteur du projet analysera cette nouvelle technologie afin de déterminer celle qui serait la mieux adaptée à Delémont.

M. Marc Voelke est satisfait.

Mme Yvonne Plumez, PDC-JDC, considérant la motion 5.08/03 - "Delémont, une ville accessible à toutes et à tous", demande au Conseil communal si le projet "Place de la Gare" garantit l'accès des personnes handicapées aux différents commerces et restaurants. Si tel n'est pas le cas, elle demande si la Ville incitera les parties concernées à réaliser les installations nécessaires.

M. Rémy Meury, conseiller communal responsable du Département des travaux publics, confirme que la Municipalité, dans les aménagements de la Place de la Gare, tiendra compte de l'accès des handicapés jusqu'à l'entrée des commerces et restaurants. Il semble toutefois que la plupart de ces bâtiments ne disposent pas, à l'intérieur, des installations adéquates pour les handicapés. Ce problème sera évoqué avec les commerçants et les habitants de la Place de la Gare à mi-décembre. M. Meury ne voit pas de quelle manière, autre que financière, la Ville pourrait encourager les commerçants à entreprendre les travaux dans leurs locaux.

Mme Yvonne Plumez est satisfaite.

M. Jean-François Rossel, PS, revient sur la demande d'exonération fiscale demandée par la maison Von Roll que la Ville semble avoir préavisé favorablement. M. Rossel souhaite savoir si cette information est exacte et, le cas échéant, connaître les critères sur lesquels la Ville s'est basée pour prendre sa décision. Il demande si la commission d'entreprise a été consultée et rapporte que des baisses de salaires ainsi qu'une augmentation du temps de travail sont demandées au personnel. De plus, Von Roll envisage de quitter la convention collective de travail. Le Conseil communal avait-il connaissance de ces faits avant sa prise de décision ?

M. Rémy Meury, en l'absence de M. le Maire, confirme qu'à une majorité, le Conseil communal a préavisé favorablement l'exonération fiscale de Von Roll. M. Meury informe que le Conseil communal n'a pas connaissance des éléments relatifs à la commission d'entreprise évoqués par M. Rossel ni du fait que l'entreprise envisage de quitter la convention collective. Les motifs de la décision sont des critères de principe, certains conseillers estimant que par principe, ce genre d'exonération ne doit pas être accordée, d'autres y étant favorables. Le fait que le site de Von Roll soit toujours actif a incité le Conseil communal à donner son préavis favorable, selon M. Meury.

M. Jean-François Rossel est partiellement satisfait.

M. Jérôme Corbat, CS•POP, revient sur la brochure "La vérité sur le joint", au sujet de laquelle il a été interpellé, brochure distribuée dans les locaux de la Police locale. M. Corbat approuve la prévention menée par la Police qui pourrait également concerner l'alcoolisme. Toutefois, outre les vertus de l'alcool ventées dans ce document, M. Corbat relève que la brochure est signée par le fondateur de la scientologie et qu'elle contient toutes les coordonnées de cette association. De l'avis de M. Corbat, s'agissant de la prévention, il serait plus opportun de s'adresser à la Ligue contre la toxicomanie qui dispose de nombreuses documentations.

M. Rémy Meury informe que le Conseil communal n'a pas connaissance de cette brochure mais qu'elle sera de suite retirée des présentoirs de l'administration communale. M. Meury confirme que la Ligue contre la toxicomanie a d'excellentes brochures relatives à la prévention et proposera que la Ville s'approche de cette association.

M. Jérôme Corbat est satisfait.

M. Gérard Wicht, PCSI, rapporte que des camions transportant des produits dangereux traversent la ville au lieu d'utiliser la RDU. Il souhaite savoir si ces véhicules disposent d'une dérogation spéciale et, si tel n'est pas le cas, ce que la Ville entend entreprendre pour remédier à ce problème.

M. Rémy Meury relève que ce sujet a été porté à la connaissance de la Commission de la mairie. Il rappelle le principe selon lequel les camions en transit ont l'obligation d'utiliser la RDU. Le problème évoqué concerne le camion-citerne d'une entreprise auprès de laquelle la Police locale est intervenue à plusieurs reprises déjà, invitant le chauffeur à transiter par la route de déviation de Delémont. M. Meury indique que l'intervention de M. Wicht permettra à la Police et à la Mairie d'interpeller une nouvelle fois l'entreprise concernée, laquelle pourrait être amendée en cas de récidive.

M. Gérard Wicht est satisfait.

3. **PROMESSE D'ADMISSION A L'INDIGENAT COMMUNAL DE :**

Mme Sonia BERNAL

M. José Bernal, PS, quitte la salle.

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Sonia BERNAL, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Giuseppe NATALE

M. Giuseppe Natale, CS•POP, quitte la salle.

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal M. Giuseppe NATALE, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. **DEMANDE DE CREDIT DE FR. 42'000.- POUR L'INSTALLATION D'UN CHAUFFAGE CENTRAL AU GAZ DANS L'IMMEUBLE RUE DU DOMONT 21**

Mme Renée Sorg, conseillère communale responsable du Département de l'urbanisme et de l'environnement, présente le crédit. Elle informe que l'immeuble situé à la rue du Domont 21 contient quatre appartements à loyer modéré dont trois sont actuellement chauffés à l'aide de fourneaux à mazout, le dernier à l'électricité.

Mme Sorg souligne que l'Assurance immobilière du Jura a demandé à la Ville de tuber les deux cheminées de l'immeuble dont le coût est estimé à fr. 20'000.-. Dans le cadre de ces travaux, le Service de l'urbanisme et de l'environnement a également envisagé l'installation d'un chauffage central au gaz, ce qui améliorerait le confort des locataires et qui serait plus écologique. Compte tenu de ce remplacement, le devis des travaux s'élève à fr. 42'000.-. En contrepartie, les locataires ont accepté une augmentation de fr. 50.- de leur location mensuelle.

DECISION : la demande de crédit de fr. 42'000.- pour l'installation d'un chauffage central au gaz dans l'immeuble rue du Domont 21 est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

5. **DEVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.08/03 - "LE CHATEAU : ECOLE ET CARTE DE VISITE". CS•POP, M. MAX GOETSCHMANN**

M. Max Goetschmann, CS•POP, précise que son interpellation ne remet pas en question l'utilisation scolaire du Château et il met en évidence sa parfaite rénovation. De plus, d'autant que les panneaux indicateurs invitent à la visite des lieux, M. Goetschmann est d'avis que son accessibilité, de même que l'information, devraient être améliorées afin de valoriser ce bâtiment. Il relève que des guides formés effectuent régulièrement la visite du Château avec des intéressés.

M. Goetschmann demande donc au Conseil communal de faire le point sur l'information actuellement à disposition des citoyens et sur son accessibilité. Il l'invite à présenter des solutions d'amélioration, comme par exemple, l'installation de nouveaux panneaux indicateurs, la création d'un dépliant sur le Château, éventuellement avec le concours du Musée jurassien. M. Goetschmann est d'avis qu'un commerce à proximité ou une terrasse de restaurant, en collaboration avec un établissement de la place, installée dans la cour ou dans les jardins seraient très attractifs pour le Château.

M. Goetschmann estime qu'il serait bon de réunir quelques personnes, comme l'archiviste, des représentants de la Société d'embellissement, des habitants du quartier et des commerçants, pour réfléchir à ce sujet.

Mme Renée Sorg informe que les abords du Château (cour, jardin, promenade extra muros) sont accessibles en tout temps aux visiteurs, y compris aux personnes handicapées. Cependant, le stationnement de véhicules dans la cour est toléré le week-end, ce dont les photographes, notamment, se plaignent. Mme Sorg indique que ce sujet est étudié dans le cadre du postulat 4.08/03 - "Mise en valeur du patrimoine historique et architectural de notre ville" de M. Pierre Tschopp.

S'agissant de la visite du Château, les personnes intéressées peuvent s'adresser à Jura-Tourisme qui se charge de l'organisation. Selon renseignements de cet organisme, les visites sont de plus en plus fréquentes.

Quant à l'intérieur du bâtiment, comme il s'agit d'une école, Mme Sorg estime son accessibilité globalement satisfaisante. Cependant, elle pourrait être améliorée par l'organisation de journées ou de visites le week-end, ce qui pourrait être fait en collaboration avec le Musée Jurassien.

S'agissant de l'information, Mme Sorg confirme que le Château est indiqué sur des panneaux disposés aux entrées de la ville, dans certaines guides touristiques et

architecturaux, dans la brochure de la ville et sur son site internet. Mme Sorg admet que des améliorations pourraient être apportées, notamment par la mise en place d'une nouvelle signalétique à l'entrée du Château contenant un descriptif et des renseignements utiles. Mme Sorg cite à titre d'exemple l'édition d'une plaquette historique consacrée aux monuments de la ville, l'impression de cartes postales et la publication dans des revues spécialisées.

M. Max Goetschmann est satisfait.

6. **DEVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.12/03 - "BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS : PEUT MIEUX FAIRE", PS, MME MARIE-ANNE REBETZ**

Point reporté.

7. **DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.08/03 - "DELEMONT, UNE VILLE ACCESSIBLE A TOUTES ET A TOUS". PS, MME REGINE RAMSEIER**

Mme Régine Ramseier, PS, informe que la nouvelle loi sur l'égalité pour les personnes handicapées entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2004 mais qu'elle ne sera appliquée que pour les nouvelles constructions. Elle rappelle qu'en mai 2003, 59 % des Delémontains avaient accepté l'initiative "Droits égaux pour les personnes handicapées", bien qu'elle soit plus contraignante que la loi.

Mme Ramseier est d'avis que des aménagements offrant un accès plus aisé aux bâtiments publics pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite peuvent être effectués et ce, à moindres frais. Elle cite en exemple la Halle du Château, qui nécessiterait uniquement une rampe d'accès, et la Salle St-Georges, devant laquelle une plate-forme d'élévation à proximité des escaliers pourrait être installée. Selon les renseignements de Pro Infirmis, certaines maisons sont spécialisées dans la mise en place de telles installations.

Mme Ramseier demande donc au Conseil communal de dresser la liste des bâtiments en question et de déterminer les travaux à entreprendre. Elle souhaite également qu'un calendrier des travaux soit établi, en fonction une fois encore de l'état des finances communales.

Mme Renée Sorg souligne que la présente intervention rejoint la motion déposée au Parlement intitulée "Accès des handicapés aux bâtiments publics jurassiens". Elle précise que le Service de l'urbanisme et de l'environnement évalue en ce moment la situation des bâtiments communaux, afin de dresser la liste des travaux nécessaires et de fixer les priorités. De cette procédure découlera une demande de crédit-cadre qui sera soumise au début de la prochaine législature. Mme Sorg est d'avis que la motion s'inscrit pleinement dans cette évaluation et informe que le Conseil communal l'accepte.

Mme Jeanne-André Jeannerat, PDC-JDC, informe que son groupe accepte la motion. Cependant, il souhaite que le programme de réalisation soit établi avec souplesse, selon l'urgence. En effet, les aménagements devraient être intégrés aux travaux de rénovation ou de transformation que la Ville prévoit dans les années à venir. Les aménagements coûteux, comme l'installation d'un ascenseur à l'Hôtel de Ville, devraient être effectués lorsque la situation financière de la Ville sera plus équilibrée.

M. Gérard Wicht, PCSI, rapporte que son groupe est favorable à des améliorations dans les bâtiments communaux. Toutefois, estimant la motion trop exigeante telle que déposée, il l'accepterait pour autant qu'elle ne demande que l'établissement d'un inventaire. S'agissant du point 2, le groupe PCSI demande que le terme "décisions" soit remplacé par "propositions". De l'avis du groupe, les points 2 et 3 relatifs aux travaux à entreprendre et au calendrier de réalisation devraient revêtir la forme d'un postulat, laissant ainsi la possibilité au Conseil de Ville de prendre les décisions.

Mme Régine Ramseier, PS, estime avoir pris en considération l'aspect financier et se rallie aux propos du groupe PDC-JDC. Quant à la présentation de sa motion en postulat, Mme Ramseier la refuse, estimant d'une part que le Conseil communal est apte à prendre de justes décisions, craignant d'autre part que la réalisation des travaux, en cas de postulat, durerait trop longtemps.

M. Gérard Wicht, PCSI, demande à Mme Ramseier si elle accepte de remplacer le terme "décisions" par "propositions".

M. Max Goetschmann, CS•POP, rappelle que la Ville dispose de nombreux règlements déterminant les compétences du Conseil communal et du Conseil de Ville. S'agissant notamment des décisions relatives aux crédits, il est d'avis que la législation en vigueur doit simplement être appliquée.

Mme Régine Ramseier, PS, maintient sa motion telle que déposée.

DECISION : la motion 5.08/03 - "Delémont, une ville accessible à toutes et à tous", PS, Mme Régine Ramseier, est acceptée par 35 voix.

8. RÉPONSE AU POSTULAT 4.05/03 - "POUR UN MEILLEUR ACCUEIL", CS•POP, MME EMILIE SCHINDELHOLZ

Mme Renée Sorg informe qu'une délégation du Département des travaux publics et de l'urbanisme a rencontré le Ministre Laurent Schaffter et l'ingénieur cantonal pour traiter ce dossier, étant donné que le tronçon situé entre les giratoires du Stand et du garage Sporting est une route cantonale.

Mme Sorg rapporte qu'à court et moyen termes, le Canton n'envisage, pour des raisons financières, aucune intervention visant à améliorer ce tronçon, étant donné qu'il a été récemment refait. Il autorise toutefois la Ville à entreprendre les travaux, à sa charge. Mme Sorg rappelle que le réaménagement de la route de Porrentruy, dans le but de la rendre plus conviviale et moins dangereuse pour les piétons et les cyclistes, notamment, figure dans le plan directeur de la modération de la circulation, toutefois en priorité 3. De ce fait, considérant l'état des finances communales et le refus du Canton, le Conseil communal estime qu'aucun aménagement ne doit être opéré à l'heure actuelle.

9. REPONSE AU POSTULAT 4.06/03 - "BOUCLE DE TRANSIT DE LA VIEILLE VILLE : SECURITE DES PIETONS ?". PLR. M. JEAN-RENE RAIS

M. Rémy Meury confirme l'augmentation du trafic à la rue St-Michel et dans la boucle de transit, récemment créée pour restreindre la circulation en Vieille Ville. Il estime toutefois que la sécurité est assurée vu la limitation de la vitesse à 40 km/h et les passages pour piétons.

M. Meury informe qu'avec les nouveaux concepts de circulation, la Ville a mis en place un système de comptage et de statistique en Vieille Ville et à la rue St-Michel. Malheureusement, à la suite d'une panne de la borne de comptage, propriété du Service des ponts et chaussées, les données récoltées ont été perdues. La borne devrait à nouveau être opérationnelle en février 2004. Toutefois, M. Meury rapporte que, de manière générale, les automobilistes respectent la limitation de vitesse.

S'agissant de la sécurité des piétons, M. Meury indique que la Ville n'entend pas prendre de mesures particulières pour l'instant, souhaitant obtenir dans un premier temps les résultats de la borne de comptage. La variante consistant en l'installation de feux clignotants à proximité des passages pour piétons est également abandonnée. En lieu et place, le marquage au sol pourrait attirer l'attention des automobilistes, sous forme de damier, comme c'est le cas aux abords de l'ancien magasin Migros.

Quant au passage pour piétons situé à l'angle de la rue du Marché aux Chevaux et de la route du Vorbourg, la Ville souhaite le conserver, étant très sensible à la sécurité des piétons. M. Meury rappelle que la priorité doit leur être accordée et indique que le marquage au sol sera également accentué à cet endroit.

10. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.07/03 - "TEA ? INDEMNISATION ?". PLR, M. JEAN-RENE RAIS

M. Jean-René Rais, PLR, est satisfait.

11. DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL DE VILLE POUR L'ANNEE 2004

A) Présidence

M. Marc Voelke, PLR, propose la candidature de Mme Françoise Doriot, actuellement 1^{ère} vice-présidente, au poste de présidente du Conseil de Ville 2004.

DECISION : Mme Françoise Doriot est élue à la présidence du Conseil de Ville 2004, par 50 voix.

Mme Françoise Doriot remercie M. le Président pour la compétence avec laquelle il a mené les débats du Conseil de Ville en 2003. Elle adresse également ses remerciements aux membres du Conseil de Ville qui l'ont élue à la présidence pour l'année 2004.

B) 1^{ère} Vice-présidence

M. Christian Silvant, PCSI, propose la candidature de M. Francesco Prudente, actuellement 2^{ème} vice-président, au poste de 1^{er} vice-président du Conseil de Ville 2004.

DECISION : M. Francesco Prudente est élu à la 1^{ère} vice-présidence du Conseil de Ville 2004, par 50 voix.

M. Francesco Prudente remercie les membres du Conseil de Ville pour la confiance témoignée qu'il apprécie d'autant plus qu'il est étranger.

C) 2^{ème} Vice-présidence

Mme Valérie Wüthrich, CS•POP, propose la candidature de M. Pierluigi Fedele, actuellement scrutateur 1, au poste de 2^{ème} vice-président du Conseil de Ville 2004.

DECISION : M. Pierluigi Fedele est élu à la 2^{ème} vice-présidence du Conseil de Ville 2004, par 46 voix.

M. Pierluigi Fedele remercie les membres du Conseil de Ville pour la confiance témoignée.

D) Scrutateur 1

M. Vincent Chételat, PS, propose la candidature de M. Michel Hirtzlin, actuellement scrutateur 2, au poste de scrutateur 1 du Conseil de Ville 2004.

DECISION : M. Michel Hirtzlin est élu à au poste de scrutateur 1 du Conseil de Ville 2004, par 50 voix.

M. Michel Hirtzlin remercie les membres du Conseil de Ville pour la confiance témoignée.

E) Scrutateur 2

M. Jean Morgenthaler, PDC-JDC, propose la candidature de Mme Sylvianne Mertenat au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2004.

DECISION : Mme Sylvianne Mertenat est élue au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2004, par 50 voix.

Mme Sylvianne Mertenat remercie les membres du Conseil de Ville pour la confiance témoignée.

Discours de M. le Président

Mesdames, Messieurs,

Il y a juste une année, très exactement le 9 décembre 2002, par votre soutien, j'ai eu le plaisir et l'honneur d'accéder à la présidence du Législatif delémontain. A cette occasion je souhaitais que les débats 2003 se déroulent dans un esprit d'ouverture, d'objectivité, de respect et de convivialité. Je peux aujourd'hui vous dire ma satisfaction concernant le déroulement des séances du Conseil de Ville.

Président du Conseil de Ville, voilà une fonction très enrichissante, variée, mais également exigeante. Pour cette année j'ai eu le plaisir de représenter votre autorité une trentaine de fois. Cela permet de rencontrer et de faire plus ample connaissance avec les autorités cantonales et même fédérales. Parmi les représentations importantes effectuées cette année, j'en citerai juste quelques-unes : il y a eu l'assemblée constitutive de l'Association cantonale jurassienne de gymnastique, la Bimo, l'assemblée générale de l'Association des électriciens romands, l'inauguration du M-Parc, la rencontre avec la Fondation Marcel Benoist, et les 25 ans du Consul de France à Delémont. Ces différentes manifestations organisées dans notre ville ont permis de côtoyer de nombreuses personnalités, par exemple M. Pascal Couchepin, président de la Confédération, Mme Ruth Dreifuss, ancienne conseillère fédérale ou M. Jacques Krummenacher, ambassadeur de France à Berne.

Outre les représentations honorifiques, la présidence du Conseil de Ville, c'est aussi la préparation et la conduite des 11 séances de notre autorité mais aussi des 21 séances du Bureau. A noter que pour cette année, plus de 2 millions de francs de crédit ont été acceptés au sein même de cette salle, et, cerise sur le gâteau, parmi mes nombreux mandats, j'ai eu le plaisir de prononcer l'allocution officielle du 1^{er} août au Bambois.

Pour tout ce travail effectué en cette année 2003, j'ai pu bénéficier du soutien de plusieurs personnes et des services communaux. Tous d'abord, je tiens à remercier vivement le Secrétariat communal et en particulier Mme Edith Cuttat Gyger pour sa disponibilité, sa compétence et son total dévouement, ainsi que Mme Nadia Maggay pour son excellent travail effectué tout au long de cette année au sein du Bureau. Remerciements également à mes collègues du Bureau du Conseil de Ville avec qui j'ai collaboré pendant cette année, ainsi qu'à mon parti qui m'a permis d'accéder à la présidence du Conseil de Ville. Je souhaite évidemment plein succès et beaucoup de plaisir à Mme Doriot dans ses nouvelles fonctions pour 2004. Je tiens également à remercier le Conseil communal pour son engagement envers notre cité mais également à vous toutes et à vous tous, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de Ville, pour votre présence et votre participation aux débats du Législatif. Après 5 années de présence au sein du Bureau, je me réjouis de me retrouver parmi vous, dès l'année prochaine.

Si l'année 2003 a été des plus intéressantes au niveau local, malheureusement celle-ci, au niveau international, n'a pas été des plus heureuses. La guerre en Irak, le conflit sans fin entre Israéliens et Palestiniens, le durcissement des positions nationalistes en Irlande du Nord, ainsi que d'autres conflits oubliés, comme l'Afghanistan, la Tchétchénie, ou encore le Tibet, où des peuples se voient privés de leur liberté, n'ont fait qu'apporter leur lot de malheurs et de souffrances. Malgré tout, et pour conclure dans un message d'espoir, j'ose espérer que la sagesse et la lucidité des hommes reprennent le dessus et permettent à chacune et à chacun de vivre en paix et en démocratie en 2004.

Pour finir, Mesdames et Messieurs, je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, un joyeux Noël et une excellente année 2004 pleine de joie et de bonheur. Merci de votre attention et je vous invite à vous déplacer à la salle St-Georges pour le repas de fin d'année. Merci.

12. RESOLUTION 1.03/03 - "PROCHE-ORIENT : LA VOLONTE DE L'ESPOIR". CS•POP, M. PIERLUIGI FEDELE

M. le Président informe que 49 conseillers de ville ont signé la résolution précitée.

M. Pierluigi Fedele, CS•POP, rappelle la résolution 1.01/03 - "Conflit israélo-palestinien : appel à la paix" déposée par son groupe en avril 2002. Il présente la résolution qui concerne l'initiative de Genève, s'appuyant sur les associations, syndicats et entreprises de la société civile qui oeuvrent ensemble pour la paix. M. Fedele admet que son

intervention a uniquement une force symbolique qu'il estime toutefois importante en cette fin d'année.

M. Fedele remercie les membres du Conseil de Ville de leur soutien qu'il espère tout aussi conséquent lors du vote.

DECISION : la résolution 1.03/03 - "Proche-Orient : la volonté de l'espoir", CS·POP, M. Pierluigi Fedele, est acceptée par 49 voix.

Ont été déposées : 1 motion
1 résolution

La séance est levée à 19 h 55.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire adjointe :

Michel Rion

Nadia Maggay

Delémont, le 8 janvier 2004